

Cour d'assises du Nord.

Présidence de M. DUMER, conseiller —
Ministère public : M. PÉREZ, avocat-général.

Audience du 20 mai 1872.

Vol qualifié. — Le nommé Camille-César Contesse, âgé de 19 ans, né à Sains, domicilié à Anor, a été acquitté.
Défenseur, M. Hattu.

Audience du 21 mai.

Ministère public : M. LEROY, substitut.
Faus en écritures de commerce et en écriture privée. — Abus de confiance qualifiée.

Louis-Fleury Lancl, âgé de 29 ans, autrefois comptable, demeurant à Dozai, est accusé d'avoir commis un grand nombre de faux et d'abus de confiance au préjudice de M. Emile Dutillieux, décédé, marchand brasseur à Douai, et dont il était le comptable.

Il avoue les faits qui lui sont imputés, mais il prétend, soit avoir remis à M. Dutillieux, soit avoir employé aux affaires de ce dernier tous les fonds qu'il se procurait à l'aide des faux communs, de son propre aveu, à l'insu de son maître. Le préjudice causé a été d'une somme d'environ 3,000 fr.

Déclaré coupable mais avec des circonstances atténuantes, Lancl a été condamné à cinq ans d'emprisonnement et cent francs d'amende.

Défenseur, M. Léon Delcourt.

COURRIER DU SOIR

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 23 mai.

PRÉSIDENT DE M. JULES GRÉVY

A deux heures un quart, M. le président est au fauteuil.
A deux heures trois quarts, la séance est ouverte.
Le procès-verbal est lu et adopté sans donner lieu à aucun incident.
L'Assemblée reprend la suite de la discussion de l'interpellation de M. Rouher sur les mesures que le ministre de la guerre a prises à raison des faits dénoncés par la commission des marchés.

ont succédé aux affaires ne pouvaient pas résister vos marchés, il fallait qu'ils les maintinssent. (Applaudissements à gauche.)
M. le duc d'Audiffret-Pasquier a hâte d'arriver à la question capitale, aux arseaux et aux approvisionnements. Y avait-il 10,000 canons ? L'orateur prouve qu'il n'y avait que 2,058 canons ou 343 batteries multipliées par 6, c'est bien le chiffre.

Dans un conseil de guerre qu'il convoque, il est établi que l'armée du Rhin n'a pas d'approvisionnement pour une bataille et que cela l'empêche de regagner Paris. Nous avons une déclaration du général Ladmiraux dans la même sens.
Quand je fais ce triste résumé, messieurs, je ne puis m'empêcher de me souvenir d'un article du Journal officiel en date du 17 août, dans lequel on disait que la France était prête, grâce à la sollicitude montrée depuis quatre ans par l'Empereur pour le perfectionnement de notre armement militaire.

dicteur, s'adressant à un passé qui n'est pas instruit...
Voix à l'extrême gauche. — Trop instruit ! Consultez donc la carte de la France !
M. Rouher. — ... A du passé dont il n'a été question dans aucun rapport, nous parle de faits antérieurs et particuliers, de Godillot, des lits militaires, de l'atelier de Meudon.

M. Jules Favre lance ici une interruption qui ne parvient pas jusqu'à nous. On murmure aux centres.
M. Rouher. — Quand à moi je reviens à l'objet du débat, aux marchés Palikao. Est-il vrai, oui ou non, qu'il est juste, qu'il est facile de distinguer entre ces marchés et ceux du 4 septembre ? Est-il vrai qu'il y a lieu d'établir entre les uns et les autres une responsabilité distincte et spéciale ?
M. Jules Favre. — Il est vrai qu'il faut qu'il y ait justice.

M. Rouher. — Des interruptions partant de différents bancs empêchent toute discussion. Nous ne sommes pas réunis ici pour soulever de vains récriminations de parti, mais pour sauver la France ! (Violentes interruptions à l'extrême gauche et à l'extrême droite.)
Un membre de l'extrême droite se lève et s'adresse à ces clameurs !

M. Rouher. — Si vous voulez que je ne réponde pas aux interruptions, je suis prêt à obéir !
M. Target. — C'est vous qui les provoquez !
M. Rouher. — Je répondrai à M. Target que je ne désire pas ces interruptions et que je m'engage à ne pas les provoquer. Je traite ici une question de fait et de droit.
L'honorable M. Rouher revient sur plusieurs questions de détail, et maintient notamment, les pièces officielles en main, tout ce qu'il a dit au sujet des canons et des fusils.

deux, mais que leur exécution a été abandonnée aux agents de l'ancienne administration. Le gouvernement de la défense nationale ne prend à sa charge que les marchés faits par la commission d'armement Levesne, commission qui est à sa création et dont il se fait gloire.

M. Gambetta avoue que son collègue, M. Glais-Bizoin, a été trompé et que les gens auxquels il a eu affaire pour des fusils étaient de simples escrocs. (On rit.) Mais cependant, M. Gambetta ne répudie rien de ce qui a été fait, il avoue même d'avoir, dans la fièvre de son patriotisme, menacé le colonel Toumas de le faire fusiller. Il fallait des armes, tous les moyens étaient bons ! M. Gambetta prend la responsabilité de tous ces actes devant le pays, puis il s'écrie : « On peut tromper la France, mais on ne l'abat pas. »
Cette phrase, qui ne se rapporte à rien, montre que M. Gambetta perd un peu la tête devant la froideur de l'Assemblée. Dans son trouble, il cherche querelle, à propos de M. de Freycinet, à l'honorable M. de Gavardière qui ne l'a pas le moins du monde interrompu, et il termine enfin ainsi :

Commerce

Havre, 23 mai. (Dépêche de MM. Kahlé, Boswillwald et Co., représentés par M. Bulteau-Desbonnet.)
Ventes 2,000 b. marché très ferme, bonne demande à prix raides.

BANQUE GÉNÉRALE DE CHANGE ET DE COMMISSION

(SOCIÉTÉ ANONYME)
Capital : Dix Millions de francs
Siège social : 18, rue du Quatre-Septembre
ADMINISTRATEURS : MM. A. Bénard ; J-Bte Benjamin; Simon Wiéner.
OPÉRATIONS DE LA BANQUE.
CHANGE, matières d'or et d'argent; Paiement des coupons français et étrangers; Escompte des effets de Banque et des Bons du Trésor.

BOURSE DE LILLE

Table with financial data for Lille, including Rente 3 0/0 (54 90), Rente 4 1/2 0/0 (78 50), Emprunt 5 0/0 (87 80), Obligations 6 0/0 1870 (502), and various other bond prices.